

Voie (suite)	Cote de fermeture minimale (mesurée à la station d'Austerlitz) (suite)
Port du Louvre, 1 ^{er} arrondissement	3,20 m
Port des Saints-Pères, 6 ^e arrondissement	3,30 m
Quai des Orfèvres, 1 ^{er} arrondissement (3)	3,30 m
Pointe du Vert Galant, 1 ^{er} arrondissement (4)	3,40 m
Voie Georges Pompidou entre le tunnel des Tuileries et le tunnel Henri IV, tunnels com- pris (parc Rives de Seine rive Droite), 1 ^{er} et 4 ^e arrondissements	3,45 m
Ile aux Cygnes (Après embarcadère côté pont de Grenelle), 16 ^e arrondissement	3,60 m
Voie sous le Pont de Bercy de la Gare d'Aus- terlitz	3,60 m
Port des Célestins, 4 ^e arrondissement	3,60 m
Port de Montebello, 5 ^e arrondissement	3,70 m
Voie Georges Pompidou, entre le Pont du Garigliano et le Pont de Bir Hakeim, 16 ^e arron- dissement	3,70 m
Quai de Bourbon, 4 ^e arrondissement	3,70 m
Quai d'Anjou, 4 ^e arrondissement (5)	3,70 m
Promenade Maurice Carême, 1 ^{er} arrondisse- ment	3,70 m
Port de la Conférence, 8 ^e arrondissement	4,00 m
Port de la Bourdonnais, 7 ^e arrondissement	4,00 m
Port d'Austerlitz, 13 ^e arrondissement	4,35 m
Port de la Gare, 13 ^e arrondissement	4,10 m
Port de la Rapée, 12 ^e arrondissement	4,10 m
Port de Grenelle, 15 ^e arrondissement	4,10 m
Port de Tolbiac, 13 ^e arrondissement	4,00 m
Port de Bercy Amont, 12 ^e arrondissement	4,25 m
Ile aux Cygnes 15 ^e arrondissement (Escalier côté Pont de Bir-Hakeim)	4,30 m
Port de Suffren, 7 ^e et 15 ^e arrondissements	4,30 m
Port de Bercy Aval, 12 ^e arrondissement	4,40 m
Port National, 13 ^e arrondissement	4,65 m
Port Debilly, 16 ^e arrondissement	3,80 m
Quai de Bercy (voies basses) au niveau du Pont National, 12 ^e arrondissement	4,80 m
Port Henri IV, 4 ^e et 12 ^e arrondissements	4,90 m
Voie Mazas, 12 ^e arrondissement	5,00 m
Port du Point du Jour, 16 ^e arrondissement	5,00 m
Port Victor, 15 ^e arrondissement	5,10 m
Port de Javel Bas, 15 ^e arrondissement	5,20 m
Quai d'Ivry et quai Panhard et Levassor (voies basses) au niveau du Pont National, 13 ^e arron- dissement	5,28 m
Port de Javel Haut, 15 ^e arrondissement	5,30 m
Quai de Bercy (voies hautes), au niveau du Pont National, 12 ^e arrondissement	5,50 m
Quai Saint-Exupéry, au niveau du boulevard périphérique, 16 ^e arrondissement	6,00 m
Échangeur de Bercy, 12 ^e arrondissement	6,03 m
Souterrain Citroën-Cévennes, 15 ^e arrondis- sement	6,10 m

(1) La berge étroite sous le Pont Saint-Louis est inondée à 2,70 m.

(2) Les rampes amont et aval du Pont Alexandre III de-
meurent ouvertes.

(3) La zone sous le Pont Neuf côté vert Galant est inondée
dès 2,70 m.

(4) La zone côté Nord-Est inondée dès 2,80 m.

(5) La partie basse côté pont Sully est inondée dès 2,70 m.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

Renouvellement du Conseil d'Administration. – Avis.

Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est un éta-
blissement public dont les trois missions principales sont l'aide
aux Parisiennes et aux Parisiens en difficulté, le soutien, l'ani-
mation et l'hébergement au profit des personnes âgées et la
lutte contre les exclusions.

Suite aux élections municipales de 2020 et en application
du Code de l'action sociale et des familles, il est procédé au
renouvellement de son Conseil d'Administration.

Cette instance compte en son sein, seize membres nom-
més par le-la Maire parmi les personnes, non membres du
Conseil de Paris, participant à des actions de prévention, d'ani-
mation ou de développement social menées sur le territoire de
la Ville de Paris.

A cet effet, les associations qui œuvrent dans le domaine
de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associa-
tions familiales, de même que les associations de retraités et
de personnes âgées de la Ville et les associations de personnes
handicapées de la Ville formulent des propositions de repré-
sentants, dans les conditions fixées aux articles R. 123-11 et
R. 123-40 du Code de l'action sociale et des familles.

Les propositions des associations familiales sont pré-
sentées, conformément au dernier alinéa de l'article L. 123-6
du Code de l'action sociale et des familles, par l'Union
Départementale des Associations Familiales.

Les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion
et de la lutte contre les exclusions, les associations de re-
traités et de personnes âgées et les associations de personnes
handicapées proposent au-à la Maire une liste comportant de
préférence trois personnes répondant aux conditions prévues
par le quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du Code de l'action
sociale et des familles.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer
une liste commune.

Les propositions doivent être adressées impérativement :

– à la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la
Ville de Paris, Secrétaire du Conseil d'Administration (5, boule-
vard Diderot, 75589 Paris Cedex 12), qui les transmettra au-à la
Maire de Paris ;

– dans un délai de 15 jours, à compter de la date d'affi-
chage du présent avis auquel il a été simultanément procédé,
à l'Hôtel de Ville de Paris et dans chaque Mairie d'arrondisse-
ment.

ÉCOLE DU BREUIL

Délibérations du Conseil d'Administration de l'École Du Breuil. – Séance du 18 juin 2020.

Délibération 2020-11 :

Objet : Compte de gestion 2019 de l'École Du Breuil.

Le Conseil d'Administration de la régie personnalisée de
l'École Du Breuil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notam-
ment les articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2018 DEVE 107 des 2 au 5 juillet 2018 portant création de la régie personnalisée de l'École Du Breuil ;

Vu les statuts de l'École Du Breuil et notamment leur article 8.4 ;

Vu la délibération 2018-6 du 17 décembre 2018 fixant les règles d'amortissement de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Vu les délibérations 2018-4 du 17 décembre 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019 et 2019-14 du 16 décembre 2019 portant décision modificative n° 1 du budget de l'exercice 2019 ;

Vu les résultats du compte de gestion 2019 présenté par M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Après élection de Mme Annick OLIVIER comme Présidente de séance ;

Sur proposition du Président de séance ;

Délibère :

Article 1^{er} : Le Conseil d'Administration approuve le compte de gestion de l'exercice 2019 de l'École Du Breuil, figurant en annexe à la présente délibération.

Article 2 : Il est donné quitus au comptable public pour sa gestion de l'exercice 2019.

La Présidente de Séance

Annick OLIVIER

Délibération 2020-12 :

Objet : Compte administratif 2019 de l'École Du Breuil.

Le Conseil d'Administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2018 DEVE 107 des 2 au 5 juillet 2018 portant création de la régie personnalisée de l'École Du Breuil ;

Vu les statuts de l'École Du Breuil et notamment leur article 8.4 ;

Vu les délibérations 2018-4 du 17 décembre 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019 et 2019-14 du 16 décembre 2019 portant décision modificative n° 1 du budget de l'exercice 2019 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 arrêté par le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris, approuvé par la délibération 2020-11 du 18 juin 2020 du Conseil d'Administration ;

Après élection de Mme Annick OLIVIER comme Présidente de séance ;

Sur proposition du Président de séance ;

Délibère :

Article 1^{er} : Le Conseil d'Administration approuve le compte administratif de l'exercice 2019 de l'École Du Breuil, figurant en annexe à la présente délibération, avec les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

— recettes de fonctionnement de l'exercice 2019 : 6 282 681,73 € ;

— dépenses de fonctionnement de l'exercice 2019 : 5 619 253,96 €.

Soit un solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de 663 427,77 €.

Section d'investissement :

— recettes d'investissement de l'exercice 2019 : 1 200 000 € ;

— dépenses d'investissement de l'exercice 2019 : 323 238,94 €.

Soit un solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de 876 761,06 €.

Article 2 : Il est donné quitus à la Présidente du Conseil d'Administration pour sa gestion, au vu du compte administratif de l'exercice 2019 de la régie personnalisée de l'École Du Breuil.

La Présidente de Séance

Annick OLIVIER

POSTES À POURVOIR

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Poste de A+.

Poste : Adjoint-e à la sous-directrice de l'autonomie.

Contact : Gaëlle TURAN-PELLETIER.

Tél. : 01 43 47 65 59.

Email : gaelle.turan-pelletier@paris.fr.

Référence : Poste de A+ 54404.

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste de médecin (F/H).

Grade : Médecin (F/H).

Intitulé du poste : Médecin responsable de PSR Médecin responsable de PSR.

Localisation :

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé — Bureau de l'Accès Aux Soins et des Centres de Santé — 218, rue de Belleville, 75020 Paris.

Contact :

Dr Frédérique Faucher-Teboul.

Email : frederique.faucher-teboul@paris.fr.

Tél. : 01 43 47 74 51.

La fiche de poste peut être consultée sur « Intraparis/postes vacants ».

Poste à pourvoir à compter du : 1^{er} octobre 2020.

Référence : 54374.

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'infirmier de catégorie A (F/H).

Grade : Infirmier-ère (cat. A).

Intitulé du poste : Infirmier-ère diplômé-e d'état.

Localisation :

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé — Sous-Direction de la Santé — Bureau de la Prévention et des